

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne / Ardennes

OFFICE NOTARIAL CLOVIS
Département Droit des Ardennes
15 rue Clovis - 51100 REIMS

Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique à l'hôtel de ville de Reims et sur le site internet de la commune : www.reims.fr

MME FRANÇOISE FRANCOIS

Avis d'envoi en possession

Par testament olographe du 30 mars 2017, Madame Françoise Marie Augustine FRANCOIS, en son vivant retraitée, demeurant à REIMS (51100), 23 rue Claude Debussy, née à REIMS (Marne), le 28 septembre 1933, veuve de Monsieur Serge Robert Henri STOCK, et décédée à REIMS (Marne), le 15 janvier 2022, a institué des légataires universels. Le procès-verbal d'ouverture et de description du testament a été établi le 09 mars 2022. L'acte complémentaire contenant le contrôle de la saisine des légataires universels a été établi le 09 mars 2022. Le certificat de dépôt, du légataire et de contrôle de la saisine des légataires universels a été délivré par le tribunal judiciaire de REIMS le 30 mars 2022. Les oppositions pourront être faites, dans un délai d'un mois à compter des présentes, et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande de réception ou par acte d'huissier à Maître David MENNETRET, Notaire à REIMS (Marne), 15 rue Clovis, M2203987

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND REIMS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ETUDE D'IMPACT DU PERMIS D'AMENAGER n° PA 051 454 21 K0010 «Bonne Nouvelle» - REIMS
Par arrêté n° VADU-22-02, le Maire de REIMS a ordonné une enquête publique sur la demande de Permis d'Aménager, comprenant une étude d'impact, soumise par la SAS Bonne Nouvelle, représentée par Monsieur Benoît Mignaux - 1 rue de l'Arbalete - 51100 REIMS, en vue de la création d'un projet d'aménagement privé d'un lotissement de logements collectifs et de pavillons individuels sur une emprise de 10,9 hectares environ, situé au lieu-dit La Grande Armée sur la Commune de Reims, conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants du Code de l'Environnement. Cette enquête aura lieu : au vendredi 8 avril 2022 à 9 heures au lundi 9 mai 2022 à 18 heures soit une durée de 32 jours. Le siège d'enquête est fixé en mairie de Reims - Place de l'Hôtel de Ville - 51100 REIMS. Le dossier d'enquête publique contient notamment les éléments suivants : - Le dossier de demande de Permis d'Aménager, le rapport sur les incidences environnementales et ses annexes. - Le résumé non-technique de l'étude d'impact environnemental et du rapport sur les incidences environnementales. - L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. - La réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale. - L'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. - Le présent arrêté d'ouverture d'enquête publique. Les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobiles, côté et paraté par le Commissaire-Enquêteur seront consultables à la Mairie de REIMS pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 17h).

Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique à l'hôtel de ville de Reims et sur le site internet de la commune : www.reims.fr
Monsieur Claude VIGNON, Officier de l'armée de l'air retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif se tiendra à la disposition du public à l'hôtel de ville de Reims, durant les permanences qui se dérouleront : - le vendredi 8 avril 2022 de 9h00 à 12h00. - le samedi 16 avril 2022 de 9h00 à 12h00. - le mardi 26 avril 2022 de 15h00 à 18h00. - le lundi 9 mai 2022 de 15h00 à 18h00. Le commissaire-enquêteur recevra les personnes intéressées par le projet et prendra connaissance de leurs observations orales et écrites puis les consignera au Procès-verbal. Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : M. Claude VIGNON, commissaire enquêteur, Mairie de REIMS, Direction de l'Urbanisme, 9 Place de l'Hôtel de Ville - Esplanade Simone Veil - CS 80036 - 51722 Reims Cedex ou par voie dématérialisée sur le site de la Ville de Reims www.reims.fr. Les observations et propositions du public seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune www.reims.fr. Enfin, toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune www.reims.fr. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux : L'UNION et la MATOT BRAINE soit avant le jeudi 24 mars 2022, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également affiché à la Mairie, sur les panneaux d'affichage de la commune. Cette formalité sera accomplie et certifiée par Monsieur le Maire de Reims. Dans les mêmes conditions de délai et de durée, le responsable du projet procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches devront être visibles, lisibles et accessibles de l'espace public et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Une copie des avis publiés sera annexée au dossier avant l'ouverture de l'enquête. L'avis sera également publié sur le site internet de la commune www.reims.fr

L'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Toutefois, si le commissaire-enquêteur se trouve empêché de mener à bien sa mission le Président du Tribunal Administratif ordonnera l'interruption de l'enquête et désignera un commissaire-enquêteur remplaçant avant de fixer la date de reprise de l'enquête. Le public sera tenu informé de ces décisions. Dans les 8 jours suivant l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur renverra le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Le commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, examinera les observations recueillies, établira un rapport avec ses conclusions motivées. Il transmettra ce dossier dans un délai de trente jours maximum, à compter de la clôture de l'enquête publique, au Maire de la Commune de REIMS. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site de la commune de Reims (www.reims.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Monsieur le Maire de Reims est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté motivé portant autorisation, autorisation avec prescription, ou refus du permis d'aménager. Pour le Maire, L'Adjoint délégué Nathalie Miravete M2203167

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

COMMUNE DE BERMERICOURT

Plan Local d'Urbanisme Approbation de la modification simplifiée n°01

Par délibération n° CC- 2022-60 en date du 31 mars 2022, le conseil communautaire du Grand Reims a approuvé la modification simplifiée n°01 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BERMERICOURT. Cette délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois à la mairie de BERMERICOURT, au siège de la communauté urbaine et d'une publication au recueil des actes de la commune. Le dossier de modification simplifiée n°01 du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de BERMERICOURT et sur le site internet du Grand Reims. La Présidente de la Communauté Urbaine M2204060

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL



Notaires

SELAR SEBASTIEN MORET ET CAROLE MORET CARLIER

Notaires associés 1 rue de Chablis - 51240 POSNAY

ÉPOUX KONSTANTY

Avis de changement de régime matrimonial

Au terme d'un acte reçu par Maître Sébastien MORET, le 31 mars 2022, Monsieur Daniel, Claude KONSTANTY né à HUIRON (51300), le 31 août 1949, et Madame Marie, Claire, Martine WANDERSCHIED à VITRY LE FRANCOIS (51300), le 17 avril 1951 demeurant ensemble à MONCEZ-LONGEVAS (51470) - 56 grande rue, mariés sans contrat à VITRY LE FRANCOIS (51300), le 1^{er} juillet 1972, Ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant et d'exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution par décès.

ÉPOUX POCHARD

Suivant acte reçu par Maître François GAUTHIER, Notaire au sein de la SELAR « THIENOT ET ASSOCIÉS », à REIMS (Marne), 23 rue Libergier, le 5 avril 2022, Monsieur Guy Pierre POCHARD, retraité et Madame Gabrielle Jeanne Hamni WITTEBURG, retraitée demeurant à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) 12 avenue Henri Becquerel, Monsieur né à CHALONS SUR MARNE (51000) le 30 mars 1948, Madame née à SCHONBERG IN HOLSTEIN (ALLEMAGNE) le 15 septembre 1938, Mariés sans contrat, de mariage à HONG KONG (CHINE), le 18 janvier 1983, Monsieur est de nationalité franco-allemande et Madame est de nationalité allemande et autrichienne M2203167

Ayant désigné la loi française comme applicable à leur régime matrimonial avec effet rétroactif, et donc soumis à la communauté légale réduite aux acquêts, Ont adopté le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois, notifiées par lettre recommandée avec avis de réception, ou par acte d'huissier, à Maître François GAUTHIER, notaire à REIMS (51100), 23 rue Libergier. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de leur domicile. Pour insertion : Le Notaire M2204049

Etude de Gaule

55 avenue du Général de Gaulle 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE etudede@gaule-chaions@notaires.fr

ÉPOUX ORTIZ

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Tanguy MOBUCHON, Notaire associé à CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne), 55 avenue du Général de Gaulle, CRPCEN 51001, le 30 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : Monsieur Bastien Claude Jacques ORTIZ, professeur des écoles, et Madame Marie Joséphine Nicole KOZAK, Orthopédiste, demeurant à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 20 rue de la Vallée Saint Pierre. Monsieur né à CHALONS SUR MARNE (51000) le 6 octobre 1983 ; Madame née à REIMS (51100) le 16 septembre 1985.

Mariés à la Mairie de CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) le 2 juillet 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Régime non modifié. Tous deux de nationalité française. Les oppositions des créanciers à ce changement de régime matrimonial, en l'Office notarial présent, insertion, en l'Office notarial du domicile à été élu à cet effet. Pour insertion, le Notaire, M2203985

ÉPOUX CERUTTI

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Philippe LEPAGE notaire à VITRY LE FRANCOIS (51300), 28 rue Aristide Briand, CRPCEN 51081, le 5 avril 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Michel Henri CERUTTI, et Madame Béatrice CERUTTI, demeurant à FRIGNICOURT (51300) 1 hameau Saint Louvent.

Monsieur est né à VITRY LE FRANCOIS (51300) le 3 juillet 1942, Madame est née à VITRY LE FRANCOIS (51300) le 2 janvier 1956. Mariés à la mairie de VITRY LE FRANCOIS (51300) le 17 juin 2004 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Loup DEPAQUY, notaire à VITRY LE FRANCOIS, le 14 mai 2004. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet. Pour insertion : Le notaire M2204064

SUCCESSION VACANTE
Par décision du TJ de REIMS en date du 08/03/2022, la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme DEFFER Nicole, Anna, décédée le 05/09/2021 à REIMS (51). Réf. 08908980112. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2203954

SUCCESSION VACANTE
Par décision du TJ de REIMS en date du 08/03/2022, la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. DELPONTE Eric (51) a établi le compte de la succession Réf. 08908980294. M2204009

SUCCESSION VACANTE
La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. BENOIT MICHEL SAUVAGE (51) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0890480081ND. M2204132

SUCCESSION VACANTE
La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. BENOIT MICHEL SAUVAGE (51) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0890480081ND. M2204132

SUCCESSION VACANTE
La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. BENOIT MICHEL SAUVAGE (51) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0890480081ND. M2204132

SUCCESSION VACANTE
La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. BENOIT MICHEL SAUVAGE (51) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0890480081ND. M2204132

SUCCESSION VACANTE
La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. BENOIT MICHEL SAUVAGE (51) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0890480081ND. M2204132

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Damien DELGERANGE, 19 Grande rue, LE CHESNE, 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS, où domicile a été élu. Pour insertion Maître Damien DELGERANGE. M2204128

FCN Nord Ardennes EXPERTISE AIDE CONSEIL
1 rue du Val de Veno - BP 10015 08905 CHARLEVILLE MEZIERES CX 7 rue Pasteur - BP 14 08900 MONTHEMME 30 rue Conlamme - 08600 GIVET

AU BON PAIN DE FRANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1,000 euros
Siège social : 27 Place des Trites 08320 VIREUX WALLERAND R.C.S. Sedan

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIREUX WALLERAND du 31 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SOCIÉTÉ : Société à responsabilité limitée. DENOMINATION SOCIALE : AU BON PAIN DE FRANCE SIEGE SOCIAL : 27 Place des Trites - 08320 VIREUX WALLERAND - OBJET SOCIAL : Exploitation ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou d'artisanat de boulangerie, pâtisserie et toutes autres activités associées et complémentaires. DUREE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. CAPITAL SOCIAL : 1,000 € GÉRANT : M. Benoît GARAND, demeurant 3 Chemin du Saint Sacrement - 08170 HARGNIES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au R.C.S. de SEDAN. Pour avis : La Gérance. M2203794

MOULIN LA CROIX
Avis de constitution
Par acte sous seing privé en date du 24 mars 2022, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile. DENOMINATION : MOULIN LA CROIX SIEGE SOCIAL : 10 Chemin de Sury - 08900 WARCO. OBJET : - L'acquisition, la propriété, la gestion et la cession éventuelle, à titre civil, de tous biens immobiliers ; - La construction d'immeubles sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire. - L'administration et l'exploitation par bail ou location de tous biens immobiliers ; - La location de locaux nus ; - L'apport en garantie de tout, droit ou bien mobilier ou immobilier auprès de tous organismes bancaires pour permettre le financement des activités de la société ; - Exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. DUREE : 99 années. CAPITAL : 1,000 € APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1,000 € GÉRANCE : Monsieur Geoffrey BAUDOUIN demeurant 10 Chemin de Sury - 08000 WARCO. Immatriculation au R.C.S. de SEDAN. Pour avis. M2203871

SCP Pascale GUERIN, Damien DELGERANGE
Notaires associés
8 place Charlemagne - 08130 ATTIGNY
GARAGE GUILLOE SARL/BOLLORE ENERGY
«Suivant acte reçu par Maître Damien DELGERANGE, Notaire à ATTIGNY (08130) avec la participation de Maître Pierre LANCHE, Notaire à PARIS (75008), le 4 Avril 2022, en cours d'arrangement au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES (08000) : La société dénommée GARAGE GUILLOE SARL, S.A.R.L., au capital de 12,195,92 €, dont le siège social est à LE CHESNE, 3, avenue Luridan, Lelargo, 928 080 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN, A cédé à la société dénommée BOLLORE ENERGY, société anonyme, au capital de 19,523,145,00 €, dont le siège social est à ENGUE GABERIC (29500). Odet, Identifiée au SIREN sous le numéro 601 251 614 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER. L'activité de vente et distribution de fioul domestique et gazole non routier exclusivement exploitée à BAIRON ET SES ENVIRONS (08390), LE CHESNE, 3 avenue Lucien Lelargo, Lelargo, L'activité sera désormais exploitée à VIRGNE AUX BOIS (08330) - Zone Industrielle Moyennant le prix de cinquante mille euros (50,000,00 €) pour les éléments incopriels. M2204064